

## VOTRE CONTACT

Justine BOILEAU  
03 22 92 21 88  
boileauj@d80.ffbatiment.fr

## DUREE

(Article III de l'arrêté du 23 Février 2012)  
2 jours (14,5 heures)

## PUBLIC

Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante (Arrêté du 23 Février 2012).

## PRÉ-REQUIS

Etre âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Article 3 de l'arrêté du 23 février 2012. Visite médicale préalable à la formation. La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. [L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.](#)

## COÛT

530€ HT/personne

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

Cours et exercices théoriques en salle, démonstrations et pratique sur plateforme pédagogique, supports et documents en format papier, présentation informatique sur power point, exercices de positionnement

## VALIDATION DE LA FORMATION

- Evaluation de la formation  
- Délivrance d'une attestation de compétence valable 3 ans (Annexe V point 3° de l'arrêté du 2 Février 2012).

## EFFECTIF

MIN : 2p – MAX : 7p

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le risque amiante, ses effets sur la santé
- Connaître les exigences des réglementations « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions
- Connaître et être capable d'appliquer les mesures de protection collectives
- Connaître et être capable d'utiliser et d'entretenir les équipements de protection individuelle
- Connaître et être capable d'appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- Etre capable de signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement
- Etre capable de réagir face à une situation anormale
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

## PROGRAMME

- Connaître le risque amiante :
  - Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes
  - Effet synergique du tabagisme
  - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les exigences des réglementations « travail » « environnement » et « transport » et leurs évolutions:
  - Interdiction de l'amiante
  - Prévention du risque amiante et des autres risques afférent aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactivité...)
  - Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
  - Droits individuel et collectif des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
  - Rôles des représentants du personnel
  - Prerogatives de l'inspection du travail
  - Elimination des déchets
- Connaître et appliquer les mesures de protection collectives :
  - Opérations spécifiques de l'activité exercées pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
  - Méthodes de travail et procédures opératoires recommandées par l'encadrement et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
  - ✓ Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle
  - ✓ Procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène
  - ✓ Procédures d'entrée et de sortie de zone
  - ✓ Rôle des équipements de protection collective, leur utilisation selon les consignes établies
  - ✓ Principes de ventilation et captage des poussières à la source
  - ✓ Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Connaître et appliquer les mesures de protection individuelles :
  - Equipements de protection individuelle : leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées, leur utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérification, entretien, maintenance
  - Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle :
  - Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante.
  - Mode opératoire et procédures associées spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des zones de travail
  - Procédures de contrôle en cours d'intervention
- Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement :
  - Détection des dysfonctionnements des MPC, EPI
  - Procédures de remontée des informations
  - Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante
- Savoir réagir face à une situation anormale :
  - Conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales
  - Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention :
  - Partage des pratiques avec l'équipe de travail
  - Opérateur : source de propositions
  - Pistes d'amélioration

**Dispositif d'évaluation :**

Annexe IV point B de l'arrêté du 23 Février 2012.

➤ **Evaluation théorique de 20 minutes** en continu effectuée à l'aide d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- Les destinataires du mode opératoire

➤ **Evaluation pratique de 2 heures** en continu incluant l'analyse d'une situation concrète afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Evaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incident / d'accident
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention